New Nouveau
Brunswick

Advisory Council
on the
Status of Women

Conseil consultatif
sur la condition
de la femme

Annual Report

Rapport annuel

1989-1990

91-01278/

Published by:
N.B. Advisory Council on the Status of Women
Province of New Brunswick
95 Foundry Street, Suite 207
Moncton, New Brunswick
E1C 5H7
Canada

September 1990

Design Management:
Communications New Brunswick

Typesetting:
Queen's Printer for New Brunswick

Printing and Binding:
Printing Services, Supply and Services

ISBN 1-55048-312-9

ISSN 0225-6762

Printed in New Brunswick

Publié par :
Conseil consultatif sur la condition de la femme du N.-B.
Province du Nouveau-Brunswick
95, rue Foundry, Suite 207
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 5H7
Canada

Septembre 1990

Services de design :
Communications Nouveau-Brunswick

Photocomposition :
Imprimeur de la Reine pour le Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure :
Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55048-312-9

ISSN 0225-6762

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Letter of Transmittal

June 30, 1990

Honourable Frank McKenna
Minister Responsible for the
Status of Women
P.O. Box 6000
Fredericton, N.B.
E3B 5H1

Mr. McKenna:

I am pleased to submit to you the annual report of the New Brunswick Advisory Council on the Status of Women for the fiscal year of April 1, 1989 to March 31, 1990.

The enclosed report contains a summary of the Council's activities and of our recommendations to government during that period, as well as the Auditor's Report.

Sincerely yours,

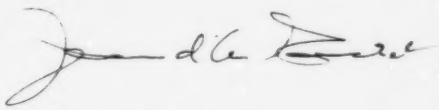

Jeanne d'Arc Gaudet
Chairperson

New Brunswick Advisory Council
on the Status of Women
95 Foundry Street, Suite 207
Moncton, N.B.
E1C 5H7

1-800-332-3087
853-1088

Lettre d'accompagnement

le 30 juin 1990

L'honorable Frank McKenna
Ministre responsable de la
condition féminine
C.P. 6000
Fredericton, N.-B.
E3B 5H1

Monsieur McKenna,

J'ai le plaisir de soumettre le rapport annuel du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 1989 au 31 mars 1990.

Vous trouverez dans ce rapport un compte rendu des activités du Conseil et des recommandations que nous avons faites au gouvernement, ainsi que le rapport du vérificateur général pour la période sus-mentionnée.

Veuillez agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

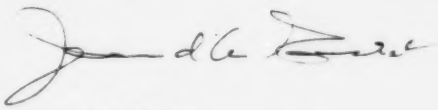

Jeanne d'Arc Gaudet
Présidente

Conseil consultatif sur la condition
de la femme du Nouveau-Brunswick
95, rue Foundry, suite 207
Moncton, N.-B.
E1C 5H7

1-800-332-3087
853-1088

Table of Contents

Chairperson's Report 7

Council Members 8

Council Activities 9

Issues and Recommendations 11

Publications 16

Financial Statements 18

Table des matières

Rapport de la présidente 7

Membres du Conseil 8

Activités du Conseil 9

Questions et recommandations 11

Publications 16

États financiers 18

Chairperson's Report

The past year marks the end of a decade which will be remembered for the important progress made with regard to the recognition of the legal and social status of women. We also witnessed a greater participation rate of women in the labour force, in politics and in education. Given those positive developments, one could be tempted to assert that women and men now have equal status in society.

However, if we look beyond appearances, we discover that the facts show that women continue to be subjected to discrimination which is subtle and well rooted in all systems governing our institutions. For example, what is the status of women in the workforce? What are the pay levels for women in decision-making positions? What are the major obstacles confronting women on a daily basis?

In the last decade of this century, the ACSW plans to concentrate on improving the economic position of women. The full development of all human potential, including the half that has thus far been ignored, would benefit society. We have initiated a comprehensive study in two phases which, in phase one, will include an economic profile of New Brunswick women and, in the second phase, will identify the barriers which prevent women from becoming self-sufficient.

In closing, I want to mention the competence and professionalism of staff members with whom I have the pleasure of working. Also, I would be remiss if I did not mention the precious cooperation of Council members and that of the numerous groups of women in the province.

I take this opportunity to express my sincere appreciation and my hope that they will continue to work with us in the pursuit of our common objectives.

Jeanne d'Arc Gaudet
Chairperson
New Brunswick Advisory Council
on the Status of Women

Rapport de la présidente

L'année qui vient de s'écouler marque la fin d'une décennie qui a connu une évolution importante en ce qui a trait à la reconnaissance du statut juridique et social des femmes. Nous avons aussi été témoins d'une plus grande participation des femmes sur le marché du travail, à la politique active et dans le domaine de l'éducation. Devant un tel constat, la tentation est grande de vouloir affirmer que les femmes jouissent d'un statut égal à celui des hommes dans la société.

Cependant, il faut aller au-delà des apparences pour découvrir que dans les faits et dans les résultats, les femmes sont toujours confrontées à subir une discrimination qui est subtile et bien enracinée dans tous les systèmes qui régissent nos institutions. Où sont les femmes en milieu de travail? Quel traitement salarial reçoivent-elles dans les postes décisionnels? Quels sont les plus grands obstacles auxquels elles continuent à se buter quotidiennement?

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme se propose de concentrer ses efforts à l'amélioration du statut économique des femmes en cette dernière décennie du siècle pour que nous puissions faire bénéficier la société du plein potentiel humain de plus de la moitié de sa population qui, jusqu'ici, a été ignorée. Nous avons entrepris une étude d'envergure en deux phases qui devra, dans un premier temps, présenter le portrait économique des femmes du Nouveau-Brunswick et dans un deuxième temps, identifier les barrières qui empêchent les femmes à devenir économiquement autonomes.

En terminant, je m'en voudrais de passer sous silence la grande compétence et le professionnalisme des membres du personnel avec qui j'ai le plaisir de partager le travail. De plus, nous ne pourrions accomplir aussi efficacement nos tâches sans la précieuse collaboration des membres du Conseil et celle de nombreux groupes de femmes de la province.

J'en profite pour les remercier sincèrement et les inviter à continuer à se joindre à nous pour que collectivement nous puissions réaliser nos objectifs.

Jeanne d'Arc Gaudet
Présidente
Conseil consultatif sur la condition de la
femme du Nouveau-Brunswick

Council Members

Members of the New Brunswick Advisory Council on the Status of Women are appointed by the Lieutenant-Governor in Council for three-year terms. Their mandate is to advise the New Brunswick government and bring before the public matters relating to the status of women. The Advisory Council reports to the Premier of the province.

The members of the New Brunswick Advisory Council on the Status of Women in 1989-90 were:

Jeanne d'Arc Gaudet of Shippagan, Chairperson, 1988-91
Dawn Bremner of Jemseg, Vice-Chairperson, 1988-91
Janette Blue of Fredericton, 1985-91
Betty Lee of Fredericton, 1986-92
Madeleine Steeves of Saint John, 1988-91
Léona Bourque of Bouctouche, 1988-91
Louise Winchester of Edmundston, 1988-91
Sheila Brown of Sackville, 1988-91
Barbara Martin of Fredericton, 1989-92
Corinne Gallant of Moncton, 1989-92
Rita Godin of Bathurst, 1989-92
Janet Mersereau of St. George, 1989-92

Meetings of the Advisory Council 1989-90

April 10-11, 1989 Woodstock
June 28-29, 1989 Edmundston
October 23-24, 1989 Sackville
January 25-26, 1990 Oromocto
March 26-27, 1990 Bathurst

Public meetings were held in each of the five localities. The Advisory Council holds public meetings several times per year and invites women, women's groups and the general public in order to receive their comments on issues of concern to them.

Membres du Conseil

Les membres du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour des mandats de trois ans. Elles ont la responsabilité d'aviser le gouvernement du Nouveau-Brunswick et de porter à l'attention du public les questions relatives à la situation de la femme. Le Ministre responsable de la condition féminine est le Premier ministre de la province.

Les membres du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick en 1989-90 étaient:

Jeanne d'Arc Gaudet de Shippagan, Présidente, 1988-91
Dawn Bremner de Jemseg, Vice-présidente, 1988-91
Janette Blue de Fredericton, 1985-91
Betty Lee de Fredericton, 1986-92
Madeleine Steeves de Saint-Jean, 1988-91
Léona Bourque de Bouctouche, 1988-91
Louise Winchester d'Edmundston, 1988-91
Sheila Brown de Sackville, 1988-91
Barbara Martin de Fredericton, 1989-92
Corinne Gallant de Moncton, 1989-92
Rita Godin de Bathurst, 1989-92
Janet Mersereau de St. George, 1989-92

Réunions du Conseil consultatif 1989-90

10-11 avril 1989 Woodstock
28-29 juin 1989 Edmundston
23-24 octobre 1989 Sackville
25-26 janvier 1990 Oromocto
26-27 mars 1990 Bathurst

Des réunions publiques ont été organisées dans chacune de ces régions. Le Conseil consultatif organise plusieurs réunions publiques à chaque année auxquelles sont invités les femmes, les groupes de femmes et le public en général dans le but de recevoir leurs commentaires sur les questions qui les préoccupent.

Council Activities

In carrying out its mandate of raising matters of concern to women, the Advisory Council meets with representatives of government and groups.

In 1989-90, the Advisory Council's activities included:

Meetings with the Premier, some Ministers and the Caucus: In meetings with Premier Frank McKenna, who is the Minister responsible for the status of women, the Advisory Council discussed violence, marital property legislation, pay equity, services for alcoholic and drug-dependent women, women and entrepreneurship and several other issues.

The Advisory Council's priority issues were also brought up with the Ministers of Justice, Health and Community Services, Childhood Services and Intergovernmental Affairs.

The Chairperson of the Advisory Council met with the Government Caucus to discuss the issue of male violence in relationships and the justice system.

Consultations with Departments and Groups: The concerns of Native Indian women were discussed in meetings with the Native Indian Women's Council and in joint meetings with the Secretary of State Department and the Department of Intergovernmental Affairs. The Advisory Council also consulted with representatives of the N.B. Committee on Literacy.

Consultation 89: The Advisory Council facilitated the organization, by a committee of representatives of women's groups, of Consultation 89, a provincial conference of women's groups on three priority women's issues: violence against women, marital property and child care services. The conference, held in November 1989 in Moncton, gave women an occasion to discuss those issues and to lobby the Premier and Cabinet ministers who attended.

Media Relations and Services: A significant amount of the Advisory Council's work is with members of the media. The Chairperson, members and staff often give interviews for news and public affairs, provide background information on women's issues and help locate resource persons for media reports.

Activités du Conseil

Dans l'exercice de son mandat, le Conseil consultatif rencontre des représentantes et représentants du gouvernement et des groupes pour réfléchir et soulever les questions qui les intéressent.

En 1989-90, le Conseil consultatif a participé aux activités suivantes:

Réunions avec le Premier ministre, d'autres ministres et le caucus: Lors de ses rencontres avec le Premier ministre Frank McKenna, ministre responsable de la condition féminine, le Conseil consultatif a discuté de la violence, la législation des biens matrimoniaux, la parité salariale, les services aux femmes alcooliques et/ou pharmacodépendantes, les femmes et l'entreprenariat, ainsi que d'autres dossiers.

Le Conseil consultatif a aussi discuté de ses dossiers prioritaires avec les ministres de la Justice, de la Santé et des Services communautaires, du Bureau des services à l'enfance et des Affaires intergouvernementales.

La présidente du Conseil consultatif a rencontré le caucus gouvernemental pour discuter de la violence masculine dans les rapports intimes et le système judiciaire.

Consultations avec des ministères et des groupes: Les préoccupations des femmes autochtones ont été discutées à maintes reprises. Des rencontres ont eu lieu avec le Native Indian Women's Council et les deux paliers de gouvernement, soit avec le Secrétariat d'État et le ministère des Affaires intergouvernementales. Le Conseil consultatif a également consulté des membres du Comité sur l'alphabétisation au N.-B.

Consultation 89: Le Conseil consultatif a facilité l'organisation de Consultation 89 en mettant sur pied un comité d'organisation composé de représentantes de groupes de femmes. Consultation 89 est le nom d'une conférence provinciale de groupes de femmes sur trois thèmes principaux: la violence faite aux femmes, les biens matrimoniaux et les services de garde de jour. Organisée en novembre 1989 à Moncton, cette conférence a été une occasion pour les femmes d'échanger de l'information sur les questions mentionnées. De plus, les femmes ont cherché à convaincre le Premier ministre et les autres ministres de prendre des actions en vue de faire progresser ces dossiers.

Rapports avec les médias et services: Le Conseil consultatif fait beaucoup de travail avec les médias. La présidente, les membres et le personnel sont souvent appelés à donner des entrevues pour des bulletins d'information ou des émissions d'affaires publiques, à fournir de l'information sur des questions féminines et à

This is part of the effort by the Advisory Council to bring to the attention of the public issues of concern to New Brunswick women.

Information Services: Hundreds of women and representatives of women's groups call on the Advisory Council for information and referral. Many of the Advisory Council's research reports and recommendations originated in comments from women who met with problems to which no immediate solution existed.

The Advisory Council has a toll-free telephone line, information staff, a resource library, a newsletter and other publications and holds or attends numerous public meetings and kiosk displays.

Speaking Engagements: The Chairperson, members and staff of the Advisory Council are often called upon to speak to groups and at conferences. In 1989-90, some of the presentations were held in:

Fredericton	Saint John
Moncton	Dieppe
Bathurst	Rothesay
Tracadie	Grand Falls

The subjects covered included:

- Sexual Assault: Beyond Victim Assistance Towards Prevention
- Access to Political Power
- Male Violence in Relationships
- Equality Between Women and Men
- Women's Issues in Education
- Women in the Church
- History of N.B. Women's Right to Vote
- Women and Equality Rights in N.B.

Essay Contest: An essay contest for youth and adults was organized to mark the 70th anniversary of New Brunswick women's winning the right to vote. Winners were Lise Hebabi of Moncton, Sarah Mubareka of Edmundston and Catherine M. Porter of Fredericton.

trouver des personnes-ressources pouvant répondre aux besoins des médias. Ceci est un des moyens qu'utilise le Conseil consultatif pour porter à l'attention du public les questions qui intéressent les femmes du Nouveau-Brunswick.

Services d'information: Des centaines de femmes et représentantes de groupes de femmes communiquent avec le Conseil consultatif pour de l'information et pour des références. Plusieurs des rapports de recherche et des recommandations du Conseil consultatif ont pris naissance suite à des commentaires de femmes aux prises avec des problèmes pour lesquels elles ne trouvaient pas de solution.

Le Conseil consultatif a une ligne téléphonique sans frais d'appel, un personnel affecté à l'information, un centre de documentation, un bulletin de nouvelles et autres publications. De plus, il organise ou participe souvent à des réunions publiques et à des kiosques d'information.

Présentations: La présidente, les membres et le personnel du Conseil consultatif sont souvent invités à parler devant des groupes. En 1989-90, un nombre important de présentations ont été faites; entre autres, les régions suivantes ont été visitées:

Fredericton	Saint-Jean
Moncton	Dieppe
Bathurst	Rothesay
Tracadie	Grand-Sault

Parmi les sujets traités, on note une variété de thèmes tels que:

- L'agression sexuelle: Au-delà de l'aide aux victimes
- Vers la prévention
- L'accès au pouvoir politique
- La violence masculine dans les rapports intimes
- L'égalité entre les femmes et les hommes
- Les questions féminines en éducation
- Les femmes dans l'Église
- L'histoire du droit de vote des femmes du N.-B.
- Les femmes et les droits à l'égalité au N.-B.

Concours de rédaction: Un concours de rédaction à l'intention des jeunes et des adultes a été organisé pour marquer le 70e anniversaire de l'obtention du droit de vote des femmes du Nouveau-Brunswick. Les gagnantes du concours étaient Lise Hebabi de Moncton, Sarah Mubareka de Edmundston et Catherine M. Porter de Fredericton.

Issues and Recommendations

Male Violence in Relationships and the Justice System

The Advisory Council published the results of a major research effort to evaluate the application of the law in cases of male violence in relationships. We reported that statistics on the number of wife assault calls received by police, on the number and type of charges laid and the disposition of cases are not being compiled by the provincial government. The report also concluded that few charges are laid by police in these cases. Negative attitudes toward these cases were displayed by some police officers and other justice interveners prompting the Advisory Council to recommend that training sessions to increase awareness of the problem be given to all interveners in the justice system in order to ensure that victims are not also victimized by the system.

Other recommendations included:

- That the Solicitor General of New Brunswick issue a clear directive to all police forces in the province to lay assault charges in all cases where they have reason to believe that the assault did occur.

- That all police forces be ordered to provide to government statistics on the number of wife assault calls they receive and on the number and type of charges laid, as well the reasons for decisions not to lay charges, if applicable.

- That the Department of Justice develop information cards that police officers would give to actual or suspected victims and assaulters. The cards should state that wife assault is a crime and should list community resources.

- That a uniform response policy to calls concerning wife assault be used by all New Brunswick police forces; it should specify that after ensuring the victim's safety, police officers must refer her to a helping agency which would support her while she deals with the justice system. When the officers have reason to believe that the assaulter may repeat the violence, they should arrest and detain him until the trial. If the assaulter requests help for his problem, the police should refer him to a counselling service for violent men, as well as lay charges.

Questions et recommandations

Violence masculine dans les rapports intimes et le système judiciaire

Le Conseil consultatif a publié les résultats d'une importante étude qui cherchait à évaluer l'efficacité de la loi dans les cas de violence masculine contre la conjointe. Nous avons signalé que le gouvernement provincial ne compile pas de statistiques sur le nombre d'appels de femmes battues que reçoit la police, le nombre et le genre d'accusations qui sont portées et la disposition de ces cas. Certains agents de police et autres intervenants du système judiciaire ont exprimé des attitudes négatives face à ce type de cas, ce qui a incité le Conseil consultatif à recommander que tous les intervenants du système judiciaire suivent des cours de formation afin de les sensibiliser au problème dans le but d'assurer que les victimes ne subissent pas une double victimisation par le système de justice.

Parmi les autres recommandations, on compte les suivantes:

- Que le Solliciteur général du Nouveau-Brunswick donne une directive claire à tous les services de police de la province les enjoignant de porter des accusations de voies de fait à chaque fois qu'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu voies de fait.

- Que chaque corps de police soit tenu de rapporter au gouvernement le nombre d'appels reçus, le nombre et le type d'accusations portées, et la raison pour ne pas avoir porté d'accusation s'il y a lieu.

- Que le ministère de la Justice élabore des fiches types de renseignements à être distribuées par les policiers à la femme victime ou présumée victime et à l'agresseur ou au présumé agresseur. Ces fiches devraient affirmer que la violence entre conjoints est un crime et elles devraient donner des renseignements sur les ressources qui existent dans la communauté.

- Que le protocole d'intervention de la police soit uniformisé à travers la province, et qu'après avoir assuré la protection de la victime, la police la dirige vers un service d'aide qui s'assurera qu'elle a le support nécessaire pour la motiver à collaborer avec le système judiciaire. Si le policier a des raisons de croire que l'agresseur risque de répéter sa violence, il devrait procéder à l'arrestation et à l'incarcération de celui-ci jusqu'au moment de son procès. Si l'agresseur reconnait son problème et demande de l'aide, les policiers, en plus de porter des accusations, devraient le référer à un service de counselling pour hommes violents.

- That wife assault be dealt with like other assaults and that sentences imposed on wife assaulters reflect the seriousness of the assault; that the sentences for wife assaulters include, whenever possible, mandatory counselling; that failure to cooperate with this counselling be reported and that the justice system then take appropriate measures.

- That victim-witness programs be established throughout the province, that they ensure that all women assaulted by their partners write a victim impact study and that judges take these into consideration.

- That services for victims and offenders be offered equally throughout the province.

- That the provincial government ensure that a coherent approach is adopted by medical and social interveners in cases of male violence in relationships; that it be based on sexual equality and on condemnation of male dominance of women.

- That funding of civil legal aid be increased so that assaulted women who live below the poverty line have access to the courts to settle issues under the Divorce Act, the Marital Property Act and the Family Services Act; that legal aid fees paid to lawyers be increased to reflect more closely those charged to other clients.

- That the provincial government ensure that counselling services for women and men have as an objective the equalization of power between women and men in relationships and in society.

- That the Department of Justice carry out extensive research on the issue by compiling statistics on calls received by police and on the charges laid against assaulters and by studying how such cases are dealt with.

- That a media campaign be organized to increase public awareness that violence in relationships is a crime, condemning male domination of women in all social structures including the family, denouncing the model of a male head of the family and promoting the view of spouses as equals with interchangeable roles who settle conflicts by negotiation rather than by force.

- Que les voies de fait entre conjoints soient traitées de la même façon que les voies de fait entre étrangers et que les peines imposées soient à la mesure de la gravité du crime. Que dans la mesure du possible, la peine comprenne des sessions de counselling obligatoires pour hommes violents; que le défaut de participer à ces sessions soit rapporté et que le système judiciaire prenne les mesures qui s'imposent suite au rapport des intervenants concernés.

- Que des services d'aide aux victimes et témoins soient établis partout dans la province et qu'ils s'assurent que toutes les femmes battues appelées à témoigner en cour écrivent une déclaration de la victime sur les répercussions du crime et que les juges en tiennent compte.

- Que des services d'intervention pour les victimes et pour les agresseurs soient offerts partout dans la province.

- Que le gouvernement provincial stimule le développement d'une approche cohérente de la part des divers intervenants médicaux et sociaux dans le dossier; qu'on y dénonce la domination des hommes sur les femmes sous toutes ses formes et qu'on affirme le droit à l'égalité des sexes.

- Que les fonds alloués au programme d'aide juridique civile soient augmentés de façon à permettre aux femmes battues vivant en dessous du seuil de la pauvreté d'avoir accès à la justice pour entamer des procédures légales soit en vertu de la Loi sur le divorce, de la Loi sur les biens matrimoniaux ou de la Loi sur les services à la famille. Que les honoraires des avocats soient augmentés pour mieux refléter les taux courants.

- Que le gouvernement provincial s'assure que les services de counselling tant pour les hommes que pour les femmes visent à rééquilibrer les rapports entre les sexes, non seulement dans les relations intimes mais dans la société en général.

- Que le ministère de la Justice entreprenne une recherche approfondie du dossier en compilant les données statistiques quant au nombre d'appels reçus par la police, au nombre et au type d'accusations portées contre les agresseurs, et qu'il analyse la façon dont ces cas sont traités.

- Qu'une campagne de sensibilisation soit faite dans les médias affirmant que la violence dans les rapports intimes est un crime, dénonçant la domination des hommes sur les femmes dans toutes les structures sociales, y inclus dans les relations familiales; que le modèle de la famille traditionnelle où l'homme fait figure de ''chef de famille'' soit dénoncé et remplacé par un modèle où les deux conjoints ont des rôles interchangeables et fonctionnent dans des rapports

- That the provincial government take an active role in the fight against sexism and sexual discrimination and that equity programs be adopted to create equality between women and men.

The research results and recommendations were discussed in meetings with the Premier and several ministers and some actions have been taken as a result.

Marital Property Act

The provincial Marital Property Act proclaimed in 1981 was a vast improvement for women over the situation that prevailed before then. However, the Act does not cover common-law couples and does not include business assets as part of marital property to be divided equally. The Advisory Council studied the application of the Act since its proclamation and recommended that these provisions be added. The Advisory Council also recommendedthat one spouse's contribution to the other's academic achievement or career advancement be taken into account in the evaluation of the property.

The Advisory Council's recommendations were presented to the Minister of Justice. The Law Reform Division is currently reviewing the Marital Property Act.

Women on Boards and Commissions

The Advisory Council conducted a survey of the number of women appointed by the provincial government to New Brunswick boards and commissions. As of June 1989, 26% of the government-appointed members were women, up from 18% in 1982. Thirty-six per cent of the boards had no women among those members appointed by government and several other boards had only one female member. Many of these boards are concerned with issues of interest to women and should have little problem identifying interested and qualified women.

The Advisory Council recommended that the government take measures to accelerate the progress toward equal female representation, pointing out that at the current rate of progress, it will take another 25 years for women to achieve parity in government appointments.

égalitaires, réglant leurs conflits en négociant les solutions plutôt qu'en les imposant à partir du principe de la loi du plus fort.

- Que le gouvernement provincial s'engage activement dans la lutte contre le sexisme et la discrimination fondée sur le sexe, et que des programmes d'équité soient appliqués pour rééquilibrer les rapports entre les hommes et les femmes.

Les résultats de l'étude et les recommandations ont fait l'objet de discussions avec le Premier ministre et avec d'autres ministres et conséquemment, certaines mesures ont été prises.

Loi sur les biens matrimoniaux

La proclamation de la Loi provinciale sur les biens matrimoniaux en 1981 améliorait grandement la situation des femmes. Cependant, la loi exclut les couples de droit commun et ne considère pas les biens commerciaux comme étant des biens matrimoniaux pouvant être partagés. Le Conseil consultatif a examiné l'application de la loi depuis son entrée en vigueur et a recommandé que celle-ci soit modifiée pour inclure de telles dispositions. De plus, il a fortement conseillé que l'apport d'un conjoint à l'avancement académique ou professionnel de l'autre conjoint soit considéré aux fins d'évaluation de la propriété.

Les recommandations du Conseil consultatif ont été présentées au Ministre de la Justice. La Division de la réforme du droit révise présentement la Loi sur les biens matrimoniaux.

Représentation des femmes au sein des conseils et commissions

Le Conseil consultatif a effectué un sondage des femmes nommées par le gouvernement provincial pour siéger au sein des conseils et commissions du Nouveau-Brunswick. En juin 1989, la proportion de femmes nommées par le gouvernement était de 26%, comparativement à 18% en 1982. Trente-six pourcent des conseils n'avaient pas de femmes membres nommées par le gouvernement, alors que plusieurs autres n'en avaient qu'une seule. Plusieurs de ces conseils traitent de questions qui intéressent les femmes et auraient eu peu de difficulté à identifier des femmes intéressées et compétentes.

Le Conseil consultatif a recommandé que le gouvernement prenne des mesures afin d'accélérer le processus vers l'égalité de représentation des femmes en notant qu'au rythme auquel les choses progressent, il faudra encore 25 ans avant que les femmes atteignent la parité en matière de nominations gouvernementales.

Abortion

In October 1989, the Advisory Council discussed its position on abortion adopted in 1982. The members unanimously reiterated their support for it. The position is as follows:

- that the pregnant woman should be the one to make the decision about continuing or interrupting her pregnancy;

- that greater resources must be spent on information and prevention services and that government-sponsored services should offer information about all options available to the pregnant woman.

Unemployment Insurance and Impact of Changes on Women

Major changes to the unemployment insurance program announced by the federal government in April 1989 will negatively affect disadvantaged individuals and regions and will widen the economic gap between rich and poor and between men and women. The Advisory Council reached this conclusion in its brief on unemployment insurance and recommended that there be no cuts in unemployment insurance benefits in the absence of a comprehensive strategy for full employment.

Among the Advisory Council's other recommendations were:

- that the two-week waiting period for maternity benefit claimants be abolished and that women claiming maternity benefits not be required to have more weeks of work than those claiming regular benefits.

- that the cost of training be covered mostly by the private sector; that special measures be taken to ensure that women are not only trained for traditionally female occupations and that minimum rates of participation for women and disadvantaged regions be established for all training programs offered by the federal government.

Vital Statistics Act

The Advisory Council has urged the government to amend the new Vital Statistics Act in order to correct its potential for cultural discrimination.

L'avortement

En octobre 1989, le Conseil consultatif a discuté de la position sur l'avortement qu'il avait adopté en 1982. Les membres ont réitéré à l'unanimité la position, que voici:

- qu'une femme enceinte devrait pouvoir prendre elle-même la décision de continuer ou d'interrompre sa grossesse;

- que des ressources additionnelles soient affectées à l'information et à la prévention, et que des services gouvernementaux fournissent aux femmes enceintes toute l'information sur les options qui s'offrent à elles.

L'assurance-chômage et l'impact des changements sur les femmes

Les changements importants au programme d'assurance-chômage qu'a annoncé le gouvernement fédéral en avril 1989 auront des répercussions défavorables sur les individus et les régions déjà désavantagés, et élargiront l'écart économique entre les riches et les pauvres ainsi qu'entre les hommes et les femmes. C'est ce qu'a conclu le Conseil consultatif dans son mémoire sur l'assurance-chômage et il a recommandé qu'aucune coupure ne soit apportée au programme d'assurance-chômage en l'absence d'une stratégie de plein emploi.

Le Conseil consultatif a également recommandé:

- que la période d'attente de deux semaines pour les prestations de maternité soit abolie et que les femmes réclamant des prestations de maternité n'aient pas à travailler plus longtemps que les femmes demandant des prestations ordinaires pour y être admissibles.

- que le secteur privé assume la plus grande part des coûts de la formation; que des mesures spéciales soient prises pour assurer que les femmes ne soient pas uniquement orientées vers des programmes traditionnellement féminins et que des taux minimums soient établis par rapport à la participation des femmes et des régions défavorisées dans tous les programmes de formation offerts par le gouvernement fédéral.

Statistiques de l'état civil

Le Conseil consultatif a demandé au gouvernement de modifier la Loi sur les statistiques de l'état civil afin d'empêcher qu'elle ne soit discriminatoire en vertu de la culture.

The Act states that all children of the same parents must bear the same surname. The Advisory Council had recommended against this provision because it is unnecessarily limiting. It now appears that this provision also does not allow people of certain cultures to follow their traditions in naming children. N.B. Native Indians have been refused the option of giving only one name to a new-born child, and of giving a name other than the mother's or father's surname. Other cultures wish to follow the tradition of giving different surnames to male and female children.

The Advisory Council's recommendation is being studied by the provincial government.

Work in Progress

Support Orders: The Advisory Council is conducting research on the payment of support orders for children and dependent spouses. Recommendations of measures to enhance the payment rates of these debts are scheduled to be released in September 1990.

Women and Economic Self-Sufficiency: A major research effort has been launched on the issue of economic self-sufficiency for women. The Advisory Council will develop an economic profile of New Brunswick women, describe barriers to their self-sufficiency and develop comprehensive recommendations for actions that would lead to self-sufficiency. The research will also identify valid indicators of progress towards self-sufficiency to assist the Advisory Council in monitoring the economic status of women in the future.

La loi stipule que tous les enfants de mêmes parents doivent avoir le même nom de famille, que ce soit le nom de la mère, du père ou un nom composé des deux. Le Conseil consultatif s'était opposé à cette disposition parce qu'elle limite inutilement le choix des parents. Il semble maintenant que cette même disposition interdit à certains peuples de respecter leurs traditions et cultures en nommant leurs enfants. Des Autochtones du N.-B. se sont vus refuser le droit de donner un seul nom à leurs enfants ou de leur donner un nom différent de celui de la mère ou du père. D'autres cultures souhaiteront retenir la tradition de donner des noms de famille différents aux filles et aux garçons.

La recommandation du Conseil consultatif est à l'étude par le gouvernement provincial.

Travaux en cours

Ordonnances de soutien: Le Conseil consultatif effectue une recherche sur le paiement des pensions alimentaires pour les enfants et les ex-conjoints. Des recommandations visant à améliorer le taux de paiement de ces dettes seront publiées en septembre 1990.

Les femmes et l'auto-suffisance économique: Une importante étude de la situation économique des femmes est en cours. Le Conseil consultatif développera un profil économique des femmes du Nouveau-Brunswick, fera la description des obstacles à leur auto-suffisance et fera des recommandations exhaustives, y compris des mesures visant l'auto-suffisance. La recherche tentera aussi d'identifier des indices pratiques pour mesurer les progrès vers l'auto-suffisance, indices qui, à plus long terme, permettront au Conseil consultatif de mesurer tout changement au statut économique des femmes.

Publications

New Releases

Survey of Female Representation in Government Appointments to Boards and Commissions - a report on the results of a survey of the number of women appointed by the provincial government to boards and commissions. June 1989, 26 pages, photocopying costs.

The Marital Property Act - a brief on the application of the 1981 Act and recommendations for amendments. October 1989, 16 pages, photocopying costs.

Council Update - a regular bulletin of news and research summaries from the Advisory Council. Free.

The Impact of Proposed Changes to the Unemployment Insurance - a brief on the impact of the proposed changes on New Brunswick women. September 1989, 22 pages, photocopying costs.

Male Violence in Relationships and the Justice System - a brief on the response of the justice system to cases of male violence against women, with detailed recommendations for action. December 1989, 34 pages and 7-page summary, photocopying costs.

Other Publications Still In Print

You don't have to live with abuse - a booklet about wife assault listing community services and discussing some solutions. Revised September 1989. Free.

We, the undersigned: A Historical Overview of N.B. Women's Political and Legal History 1784-1984 - the only available written account of the lively history of N.B. women. $10.

The N.B. ACSW - a pamphlet on the Council's mandate and priority issues. Free.

Directory of Substance-Abuse Programs - published in cooperation with the Alcoholism and Drug Dependency Commission. Free.

Publications

Nouveautés

Sondage des femmes nommées aux conseils et commissions du Nouveau-Brunswick par le gouvernement provincial - le rapport des résultats d'un sondage sur le nombre de femmes qui sont nommées par le gouvernement provincial aux conseils et commissions. Juin 1989, 26 pages, coût de la photocopie.

La Loi sur les biens matrimoniaux - un mémoire sur l'efficacité de la loi de 1981 et des recommandations de modification. Octobre 1989, 16 pages, coût de la photocopie.

Nouvelles du Conseil - un bulletin d'articles et de résumés des études du Conseil consultatif. Publié régulièrement, gratuit.

L'impact de la réforme du régime d'assurance-chômage sur les femmes du Nouveau-Brunswick - un mémoire sur les changements proposés et leur impact sur les femmes du Nouveau-Brunswick. Septembre 1989, 22 pages, coût de la photocopie.

La violence masculine dans les rapports intimes et le système judiciaire - un mémoire sur la façon dont le système judiciaire traite des cas de violence masculine à l'égard des femmes. Décembre 1989, 34 pages et un sommaire de 7 pages, coût de la photocopie.

Autres publications disponibles

Vous n'avez pas à vivre dans la violence - un dépliant sur les femmes battues qui comprend une liste des services communautaires et qui discute certaines solutions. Revisé en septembre 1989. Gratuit.

Nous, les soussignées: Un aperçu historique du statut politique et légal des femmes du N.-B. 1784-1984 - le seul compte rendu écrit de l'histoire mouvementée des femmes du N.-B., 10 $.

Le CCCF du N.-B. - un dépliant sur le mandat et les priorités du Conseil. Gratuit.

Répertoire de programmes: Abus de l'alcool et des drogues - publié avec la collaboration de la Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance. Gratuit.

Upcoming Publications

Employment Equity - leaflet. June 1990.

Women and labour legislation - pamphlet on the rights of female workers. Fall 1990.

How to do your own divorce in N.B. - a kit to assist those seeking uncontested divorces. Fall 1990.

Publications à venir

L'équité dans l'emploi - dépliant. Juin 1990

Les femmes et la législation du travail - dépliant sur les droits des travailleuses. Automne 1990.

Comment faire son propre divorce au N.-B. - une trousse d'information sur les demandes de divorce non-contesté. Automne 1990.

Financial Statements

Auditor's Report

The Chairperson and Members
Advisory Council on the Status of Women

I have examined the balance sheet of the Advisory Council on the Status of Women as at 31 March 1990 and the statements of revenue and expenses and surplus for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Council as at 31 March 1990 and the results of its operations for the year then ended in accordance with the accounting policies set out in Note 1 to the financial statements applied on a basis consistent with that of the preceding year.

J.S. Astle, F.C.A.
Auditor General

Fredericton, N.B.
18 May 1990

États financiers

Rapport du vérificateur

A la présidente et aux membres du
Conseil consultatif sur la condition de la femme

J'ai vérifié le bilan du Conseil consultatif sur la condition de la femme au 31 mars 1990, ainsi que l'état des recettes et des dépenses et l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

A mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Conseil au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la Note 1 aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général

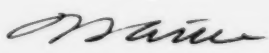

J.S. Astle, f.c.a.

Fredericton, (N.-B)
le 18 mai 1990

Balance Sheet
31 March 1990

	1990	1989
ASSETS		
Current assets		
Cash	$13,383	$29,919
Accounts receivable	3,580	212
Accounts receivable - ACOA (Note 3)	—	11,615
Prepaid expenses	21,521	5,305
	$38,484	$47,051
LIABILITIES AND SURPLUS		
Current liabilities		
Accounts payable	$17,435	$11,351
Accounts payable - ACOA (Note 3)	—	7,415
Accrued salaries	4,404	8,759
	21,839	27,525
Surplus	16,645	19,526
	$38,484	$47,051

Approved by the Council

....., Chairperson

M. Dawn Brenner, Member

Bilan
31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
Actif à court terme		
En caisse	13 383 $	29 919 $
Débiteurs	3 580	212
Débiteurs - APECA (note 3)	—	11 615
Frais payés d'avance	21 521	5 305
	38 484 $	47 051 $
PASSIF ET EXCÉDENT		
Passif à court terme		
Créditeurs	17 435 $	11 351 $
Créditeurs - APECA (note 3)	—	7 415
Traitements courus	4 404	8 759
	21 839	27 525
Excédent	16 645	19 526
	38 484 $	47 051 $

Approuvé par le Conseil

..... Présidente

M. Dawn Brenner Membre

Statement of Revenue and Expenses

for the year ended 31 March 1990

	1990	1989
Revenue		
Grants		
Province of New Brunswick	$388,594	$381,200
ACOA (Note 3)	—	35,280
Employment and Immigration Canada Employment Program	4,556	4,384
Card sales	590	1,333
Book sales	683	339
Miscellaneous revenue	6,885	3,407
	401,308	425,943
Expenses		
Salaries and employee benefits	285,260	259,995
Office furniture and equipment purchases	16,441	309
Office supplies	20,254	20,189
Travel expenses - general	15,090	16,388
Travel expenses - meetings	9,915	5,412
Other expenses - meetings	1,366	372
Per diem - Council members	8,750	7,100
Telephone	15,381	17,516
Office equipment rental	15,168	15,531
Maintenance	3,272	2,455
Public relations	1,307	1,525
Professional services	292	36,816
Translation	4,037	1,703
Insurance	238	238
Other	847	1,115
Publications	6,571	12,528
	404,189	399,192
Excess (deficiency) of revenue over expenses	$ (2,881)	$ 26,751

État des recettes et des dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
Recettes		
Subventions		
Province du Nouveau-Brunswick	388 594 $	381 200 $
APECA (Note 3)	—	35 280
Emploi et Immigration Canada Programme d'emplois	4 556	4 384
Vente de cartes	590	1 333
Vente de livres	683	339
Divers	6 885	3 407
	401 308	425 943
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	285 260	259 995
Ameublement et matériel	16 441	309
Fournitures de bureau	20 254	20 189
Frais de déplacement - général	15 090	16 388
Frais de déplacement - réunions	9 915	5 412
Autres frais - réunions	1 366	372
Indemnités journalières - membres du Conseil	8 750	7 100
Téléphone	15 381	17 516
Location de matériel de bureau	15 168	15 531
Entretien	3 272	2 455
Relations publiques	1 307	1 525
Services professionnels	292	36 816
Traduction	4 037	1 703
Assurances	238	238
Divers	847	1 115
Publications	6 571	12 528
	404 189	399 192
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(2 881)$	26 751 $

Statement of Surplus
For the year ended 31 March 1990

	1990	1989
Surplus (deficit), beginning of year	$19,526	$ (7,225)
Excess (deficiency) of revenue over expenses for the year	(2,881)	26,751
Surplus, end of year	$16,645	$19,526

État de l'excédent
Pour l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
Excédent (déficit), début de l'exercice	19 526 $	(7 225)$
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses pour l'exercice	(2 881)	26 751
Excédent, fin de l'exercice	16 645 $	19 526 $

Notes to the Financial Statements
31 March 1990

1. **Summary of significant accounting policies**

(a) Accrual basis

The financial statements are prepared using the accrual basis of accounting whereby revenues and expenditures are allocated to the year in which they are earned or incurred irrespective of the date on which the related cash transactions are effected.

(b) Fixed assets

It is the policy of the Council to charge all fixed assets purchases to expense in the year in which the expenditure is incurred.

2. **Rental expense**

All rental costs associated with the Council's present location are paid for by the Province of New Brunswick and no amount has been included in the Council's expenditures for rental of these premises.

3. **Grant from ACOA**

During the 1988/89, fiscal year the Council received a grant from the Atlantic Canada Opportunities Agency (ACOA) to engage a consulting firm to undertake a study on women in entrepreneurship in New Brunswick. The total amount claimed for this project was $35,280. Accounts receivable - ACOA at 31 March 1989 represented amounts claimed by the Council but not yet received. Accounts payable - ACOA represented the amount owing to the consulting firm at 31 March 1989. During fiscal 1990 all the outstanding funding from ACOA was received and the amount owing the consulting firm was paid.

Notes complémentaires aux états financiers
le 31 mars 1990

1. **Sommaire des conventions comptables importantes**

(a) Comptabilité d'exercice

Les états financiers sont présentés selon le système de comptabilité d'exercice. Donc, les recettes et dépenses sont affectées à l'exercice où elles ont été gagnées ou engagées, quelle que soit la date du transfert des fonds relatifs à ces opérations.

(b) Immobilisations

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'immobilisations au compte des dépenses dans l'exercice où la dépense a lieu.

2. **Loyer**

Tous les frais de location liés aux locaux présents du Conseil sont payés par la province du Nouveau-Brunswick et aucun montant n'a été inscrit aux dépenses du Conseil pour la location des locaux en question.

3. **Subvention - APECA**

Pendant l'exercice 1988-89, le Conseil a reçu une subvention de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) afin de retenir les services d'une firme d'experts-conseils pour faire une étude des entrepreneuses au Nouveau-Brunswick. On a fait une réclamation totale de 35 280 $ pour ce projet. Au 31 mars 1989 le compte Débiteurs - APECA représentait la somme due à la firme d'experts-conseils au 31 mars 1989. Au cours de l'exercice 1990 toute la somme impayée par APECA fut reçue et la somme due à la firme d'experts-conseils a été payée.